



- Briefing des pilotes : le 4 Septembre à la fin des essais chronométrés Parc Arrivée Place du Village.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le 4 Septembre à 12 h 30.
- Course :
  - ▶▶ 1<sup>ère</sup> montée : le 4 Septembre à partir de 14 h 00
  - ▶▶ 2<sup>ème</sup> montée : le 4 Septembre à partir de 15 h 30
  - ▶▶ 3<sup>ème</sup> montée : le 4 Septembre à partir de 17 h 00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats : **après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé.**
- Podium : le **4 Septembre à 19h30 à la SALLE des FETES de Ste THECLE.**
- Remise des prix : le **4 Septembre à 19h30 à la SALLE des FETES de Ste THECLE.**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès le 4 Septembre à partir de 19h30 à la Salle des Fêtes de Ste Thècle.

- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
  - ▶▶ Réunion 1 : le 4 Septembre à 8 h 00 salle de la Mairie Ste Thècle.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. Vérifications :**

- Vérifications administratives : le **3 Septembre de 15h00 à 18h30 Salle Mairie Ste Thècle.**
- Vérifications techniques : le **3 Septembre de 15h15 à 18h45 Parking Salle des Fêtes Ste Thècle .**

**Il est absolument OBLIGATOIRE DE DEPOSER AU SOL TOUTES LES VOITURES** pour que les contrôles puissent être effectués convenablement.

- Vérification nécessitant un démontage seront effectuées au : Centre Auto Moissagais - 59, Fbg Ste Blanche 82200 MOISSAC. Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € T.T.C.

**Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence, ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.**

**Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 18 h 45 le 3 Septembre.** En cas de retard ou d'impossibilité le samedi, merci de contacter le **06 20 17 27 00.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 4 Septembre à 8 h 00.

**1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES :** Néant

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

L'Organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES**

### **3.1P. Engagements :**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

**M. Pascal LARROQUE 551, Avenue Jean Moulin 82000 MONTAUBAN**

☎ : 05 63 03 27 61

☎ : 05 63 66 89 49

e-mail : [ecurie.chasselas@hotmail.fr](mailto:ecurie.chasselas@hotmail.fr)

**jusqu'au 30 Août à minuit.** Les frais de participations seront fixés à : 300 €, **réduits à 150 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Chèque à l'ordre de : « **Ecurie du Chasselas** ».

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagés enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS**

### **4.1P. Voitures admises :**

Le nombre des voitures admises est fixé à **120.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

**Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes**

#### **4.2P. Carburant – Pneumatiques – Equipements :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **4.2.7p Echappement**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, Groupe CM et GT, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi.

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra présenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

#### **4.3P. Numéros de course :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **4.4P. Mesures et dispositif de sécurité :**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITÉ**

Voir règlement standard des Course de Côte.

Les publicités obligatoire et optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement.

### **ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. Parcours :**

La Course de Côte Régionale de Moissac – Ste Thècle a le parcours suivant : D 957.

La course de déroulera en **3 montées maximum obligatoires.**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ** : 500 mètres après le carrefour D 57.

**Arrivée** : sur la D 957 - 200 mètres avant l'entrée du village de Ste Thècle.

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 1 500 mètres.

Modalités de retour au départ : par le parcours de la course.

Parc Départ : sur D 957

Parc Arrivée : Place du Village à Ste Thècle.

#### **6.2P. Route de Course :**

Modalités d'accès au départ : Par le parcours de la course.

#### **6.3P. File de Départ :**

File de départ : sur D 957.

**Rappel** : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. **Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.**

#### **6.4P. Signalisation :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **6.5P. Parc Concurrent :**

Le parc concurrent est situé à Sainte-Thècle, sur la D 957 et sera accessible à partir de 15 h 00 le 3 Septembre.

Les remorques devront être garées à Sainte Thècle.

#### **6.6P. Parc Fermé Final :**

Le parc fermé final OBLIGATOIRE (**sous peine d'exclusion d'office**) pour tous les concurrents classés est situé : **Place du Village à Ste Thècle.**

#### **6.7P. Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage officiels seront placés :

- pendant les vérifications : au parc des vérifications.
- pendant les essais et la course : au Parc Arrivée à SAINTE-THÈCLE.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au Parc Fermé d'arrivée à SAINTE-THÈCLE.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans **l'heure qui précède leur départ.**

### **6.8P. Permanence :**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Mairie Ste Thècle de 14 h 30 à 19 h 00 le Samedi 3 Septembre et au PC Course à la Mairie de Sainte Thècle de 7 h à la fin du meeting, le dimanche 4 Septembre. Téléphone permanence n°: 06 20 17 27 00.

Centre de secours le plus proche : Moissac Téléphone n°: 18.

## **ARTICLE 7P. DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE**

**7.1P. Essais :** Voir règlement standard des Courses de Côte.

**7.2P. Conférence aux pilotes (Briefing) :** La conférence aux pilotes (Briefing) aura lieu :  
Parc Arrivée Concurrents le 4 Septembre à la fin des Essais Chronométrés.

**La présence de tous les pilotes y est obligatoire.**

**7.3P. Course :** Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : **aux feux tricolores.**

**7.4P. Echauffement des pneumatiques :** **Tout moyen de chauffe des pneumatiques est INTERDIT .**

## **ARTICLE 8P : PÉNALITÉS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

**Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 10P : PRIX**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

**Classement SCRATCH :** 1<sup>er</sup> : 320 Euros  
2<sup>ème</sup> : 250 Euros  
3<sup>ème</sup> : 170 Euros

Nbre de partants :	1 à 5	6 à 10	11 et +
<b>GROUPE 1<sup>er</sup></b>	160 Euros	160 Euros	160 Euros
2 <sup>ème</sup>		100 Euros	100 Euros
3 <sup>ème</sup>			80 Euros
<b>CLASSE 1<sup>er</sup></b>	150 Euros	150 Euros	150 Euros
2 <sup>ème</sup>		90 Euros	90 Euros
3 <sup>ème</sup>			80 Euros
<b>CLASSEMENT FEMININ :</b> 1 <sup>ère</sup>	150 Euros		

**Les Prix ne sont pas cumulables.**

### **10.3P. Coupes :**

Des coupes seront distribuées de la façon suivante : une coupe à chaque pilote recevant un prix prévu au règlement particulier et plus, suivant la disponibilité.

### **10.4P. Podium :**

Le podium aura lieu lors de la remise des prix le 4 Septembre à 19h30 à la salle des fêtes de Sainte-Thècle.

### **10.5P. Remise des Prix et Coupes :**

La remise des Prix aura lieu le **4 Septembre à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Ste THECLE**

Les commissaires seront récompensés.

**10.6P. Remises des Chèques et Palmarès :** Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix, ainsi que le palmarès, le 4 Septembre à partir de 19h30 à la Salle des Fêtes de Ste Thècle.



